

87A1 - Alginate

Numéro de matière 087A1

Page: 1 de 9

1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice**Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

87A1 - Alginate

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Pour la prise d'empreintes et pour les soins de la cicatrice pour la technique orthopédique.
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN

Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses:

Siège:

Ottobock SE & Co. KGaA

Max-Näder-Straße 15

Duderstadt

Allemagne

Numéro d'appel d'urgence

COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666

2. Identification des dangers**Aperçu de cas d'urgence**

Aspect:

Forme: solide, poudre

Couleur: différentes couleurs: clair-vert ou verdâtre

Odeur:

de menthe

Classification:

Eye Irrit. 2A; STOT RE 2;

Symboles de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence: Ne pas respirer les poussières.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Consulter un médecin en cas de malaise.
 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

Dangers non classés ailleurs

Une inhalation prolongée dans une concentration dépassant la valeur limite au poste de travail peut provoquer des lésions pulmonaires irréversibles (silicose).
 voir section 11: Informations toxicologiques

3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: mélange contient Dioxyde de silice (< 20 %) et Oxyde de magnésium (< 7 %)

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 14464-46-1	Cristobalite	< 55 %	STOT RE 2.
CAS 14808-60-7	Quartz (SiO ₂)	< 5 %	STOT SE 2. STOT RE 2.
CAS 7722-88-5	Pyrophosphate de tétrasodium	< 3 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Eye Dam. 1.

4. Premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais.
 En cas d'inhalation de quantités importantes de poussière, il faut tout de suite boire beaucoup d'eau.
 Appeler un médecin.

Après contact avec la peau: Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
 En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Faire boire de l'eau à plusieurs reprises. Appeler un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.
 Une inhalation prolongée dans une concentration dépassant la valeur limite au poste de travail peut provoquer des lésions pulmonaires irréversibles (silicose).

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair/plage d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'un coup de poussière.

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Veiller à un apport d'air frais. Éviter la formation de poussière.

En cas de dégagement de poussière: Ne pas respirer les poussières.

Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec les yeux.

Précautions en matière d'environnement:

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

Méthodes de nettoyage:

Maintenir humide avec de l'eau. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Quantités importantes: Système d'aspiration nécessaire. (Filtre à particule très efficace (HEPA))

Porter à la déchetterie dans des récipients adéquats. Nettoyer.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. Éviter la formation de poussière.

En cas de dégagement de poussière: Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux.

Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Éviter la formation de poussière. Risque d'un coup de poussière.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Protéger de l'humidité.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

Conserver à une température ne dépassant pas 60 °C.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses:

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
14464-46-1	Cristobalite	Canada, Alberta: OEL 8 hour	0.025 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	0.025 mg/m ³
		Canada, Ontario: OEL TWA	0.05 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	0.05 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	0.025 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	0.05 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	15 mg/m ³ / % SiO ₂ + 2
		EUA: OSHA: TWA	5 mg/m ³ / % SiO ₂ + 2
14808-60-7	Quartz (SiO ₂)	Canada, Alberta: OEL 8 hour	0.025 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	0.025 mg/m ³
		Canada, Ontario: OEL TWA	0.1 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	0.1 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	0.025 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	0.05 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	10 mg/m ³ / % SiO ₂ + 2
		EUA: OSHA: TWA	250 mppcf/ % SiO ₂ +5
7631-86-9	Dioxyde de silice	EUA: NIOSH: TWA	6 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	20 mppcf
		EUA: OSHA: TWA	80 mg/m ³
1309-48-4	Oxyde de magnésium	Canada, Alberta: OEL 8 hour	10 mg/m ³
		Canada, BC: OEL STEL	10 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	3 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	10 mg/m ³
		EUA: ACGIH: TWA	10 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	15 mg/m ³
7722-88-5	Pyrophosphate de tétrasodium	Canada, Ontario: OEL TWA	5 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	5 mg/m ³
		EUA: NIOSH: TWA	5 mg/m ³

Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Protection yeux/visage Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010 ou masque de protection du visage.

Protection de la peau Porter des vêtements de travail appropriés.

Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.

Type de gants: Gomme-Période de latence: < 480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Appareil avec filtre à particules P2 conforme à OSHA Standard - 29 CFR: 1910.134 ou ANSI Z88.2.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir un dispositif de rinçage oculaire à disposition.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: solide, poudre Couleur: différentes couleurs: clair-vert ou verdâtre
Odeur:	de menthe
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0.3 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	cf. 10.3
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Risque d'un coup de poussière.
Conditions à éviter:	Éviter la formation de mélanges de poussières et d'air, à cause du risque d'explosion. Protéger de l'humidité. Conserver à une température ne dépassant pas 60 °C.
Matières incompatibles:	Eau, Acide fluorhydrique

87A1 - Alginate

Numéro de matière 087A1

Page: 6 de 9

Produits de décomposition dangereux:

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

11. Informations toxicologiques**Tests toxicologiques**

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2A = Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Une inhalation prolongée dans une concentration dépassant la valeur limite au poste de travail peut provoquer des lésions pulmonaires irréversibles (silicose).

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Persistence et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Indications diverses relatives à l'écologie

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination**Produit**

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

87A1 - Alginate

Numéro de matière 087A1

Page: 7 de 9

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

14. Informations relatives au transport**USA: Department of Transportation (DOT)**

Désignation technique spécifique: Non réglementé

Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

Shipping name: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

Désignation technique spécifique: Non réglementé

Polluant marin: non

Transport aérien (IATA)

Désignation technique spécifique: Non réglementé

Indications diverses

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

15. Règlements**Directives nationales - Canada**

Aucune donnée disponible

87A1 - Alginate

Numéro de matière 087A1

Page: 8 de 9

Directives nationales - U.S. Federal Regulations

Cristobalite:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Carcinogen Status: IARC Rating: not listed OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: listed
Quartz (SiO ₂):	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Carcinogen Status: IARC Rating: Group 1 OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: listed NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0553
Dioxyde de silice:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Carcinogen Status: IARC Rating: Group 3 OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: not listed NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0552
Oxyde de magnésium:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0374
Pyrophosphate de tétrasodium:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0606

Directives nationales - U.S. State Regulations

Cristobalite:	California Proposition 65: cancer Rhode Island HSL: listed
Quartz (SiO ₂):	California Proposition 65: cancer Rhode Island HSL: listed
Pyrophosphate de tétrasodium:	California Proposition 65 code: not listed Idaho Air Pollutant List: Title 585: AAC: 0.25 - EL: 0.333 - OEL: 5 - Title 586: - Massachusetts Haz. Substance codes: 4 Minnesota Haz. Substance: Codes: A - Ratings: -- Pennsylvania Haz. Substance code: -

16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient < 55 % Cristobalite, < 5 % Quartz (SiO₂), < 3 % Pyrophosphate de tétrasodium. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:

Health: 2 (Moderate)

Fire: 0 (Minimal)

Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:

Health: 2 (Moderate) - Chronic effects

Flammability: 0 (Minimal)

Physical Hazard: 0 (Minimal)

Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	*	2
FLAMMABILITY		0
PHYSICAL HAZARD		0
		X

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée:

21/8/2008

Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.